

PLAN DE PREVENTION

Décret 92 158 du 20 février 1992

R. 4511-1 à R. 4514-10 du Code du travail

Travaux effectués dans une Entreprise Utilisatrice par une ou des Entreprises Extérieures.

	oo omounde par and od dos i	The option of Exercising States
Version 01 MAI 2010 1	TREPRISE UTILISATE	NCE**
Raison sociale : PDC BRIONNE COURRIER	INCERISE OF ICISA IN	
Adresse : 3 rue Simine Signoret		
Ville :27800 BRIONNE	2 : 02.27.36.10.63	FAX:
Chef d'établissement : BELLENGER Denis	2 : 07.63.88.70.52	@:
Responsable technique : LECLERC Pascal	2 : 07.88.56.48.08	@:
Chargé Sécurité : PATIN Nathalie	🕿 : 06.08.75.81.97	@:
Contact: David DOLAPORTE	01.61.52.64.33	
Représentant CHSCT : LEMERCIER Isabelle	2 : 06.67.81.83.51	@:
Une OPERATION est définie comme travaux réalisées par une à un même opération : Ponctuelle Annuelle (à renouveler tous les a Travaux dangereux (au sens de Désignation de l'opération : Prestation de nette	ou plusieurs entrepris e objectif (art R4511-1 ☐ Moins de 400 heu ns) ☒ Plus de 400 heu l'arrêté du 19/3/93 – art l	ses afin de concourir et 4) eures res (sur 12 mois art R 4512-7) R 4512-7)
CADRE I	DE L'INTERVENTION :	
Lieu de l'intervention : BRIONNE	and the second s	on universal and a second of the 1996 of the 1997 is 2000 1998 (1998) 1998 (19
(à préciser sur le plan du site joint en annexe)		
Date de début de l'opération : 01/07/2023	Effectif total prév	ru: dont intérimaires:
Date de fin de l'opération : 30/09/2026	Durée : 1187 jo	
Nombre d'Entreprise(s) Extérieure(s) y compris so Site « Installations Classées » : Sans Objet	us-traitants : 2 Hygiène : utorisation Préfectorale [sanitaire Déclaration 🗌
3 COURRIERS	art R 4514-12.2 et R 4	514-1 et 2 sans Objet
Précisant la date de début de l'opération (si ≥ à 400 h ou travau	envoyé le :	□ non

DOCUMENT TENU A LA DISPOSITION DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL, DES AGENTS DE LA CRAM, DES MEDECINS DU TRAVAIL ET DES CHSCT DE CHAQUE ENTREPRISE Art R 4511-1

QC

4 EE: ENTREPI	RISES EXT	TERIEURES art	R 4511-9, F	R 4511-10	
Entreprise Extérieure n° 1 : SAS L'EN	ITRETIEN				
Adresse : 2 Bis Rue Henry Potez Ville : 28100 DREUX		a : 02.37.38.00.	78 Fax : 02.3	7.46.47.72	
Nom et téléphone du représentant : M	adame Mal	orie BANCE 🛚 🕿	: 02.32.31.34	l.61	
Resp de l'Entreprise : Xavier AUDEBRA	ND	2 : 02.37.38.00.	78 @ : x.aud	ebrand@lentre	etien.com
Resp de l'intervention : Maxime BRAUD	EL	2 :02.37.38.00.7	78 @ : m.bra	udel@lentretie	en.com
(suivant l'art du code du travail R 5411-	9)				
Chargé Sécurité :		* :	@ :		
Représentant CHSCT : Christophe EVR		2 : 06.22.20.13.	_		
Effectif sur le site : intérimaires :		prise Exterieure de	•		
		-traitant de l'Entre _l			
Date intervention :	Durée :	jours - Horaires	:am à	/ pm à	
Bon de commande réf : du					
Tâche(s) à réaliser :					
Entreprise Extérieure n° 2 :		***************************************		Sans Objet	
Adresse:			`		
Ville :		* :	Fax:		
Resp de l'Entreprise :		* :	@ :		
Resp de l'intervention :		* :	@:		
(suivant l'art du code du travail R 5411-9) Chargé Sécurité :		.	6 .		
Représentant CHSCT :		* :	@ :		
Effectif sur le site : intérimaires :	□ Entror		@ :		
Lifeth surie site.	-	orise Exterieure de	. •		
Date intervention :	Durée :	traitant de l'Entrep- jours - Horaires			
Bon de commande réf : du	Duice.	jours - Horaires	: am à	/pm à	
Tâche(s) à réaliser :					
rasiis(s) a rouneer i					
Entreprise Extérieure n° 3 :				Sans Objet	
Adresse:			•	Jan 10 0 0 0 10 1 1 1 1 1	
Ville:		雷 :	Fax:		
Resp de l'Entreprise :		* :	@ :		
Resp de l'intervention :		≊ :	@ :		
(suivant l'art du code du travail R 5411-9) Chargé Sécurité :		~ :	.		
Représentant CHSCT :		a :	@:		
Effectif sur le site : intérimaires :	☐ Entror		@:		
Encour sur le site . Intermidires .		orise Exterieure de traitant de l'Entrep	. •		
Date intervention :	Durée :	iours - Horaires:		en /pm à	
Bon de commande réf : du	Duice.	jours - Horanes .	. am a	, pin a	
Tâche(s) à réaliser :					
Annexe 1 : liste complémentaire des Ent	reprises Ext	érieures / Sous-tra	itants 🗌 OL	JI NON	

99 pl

5	INSPECTION COMM	INE AVANT I E C	FRUT DES T	RAVALIX ar	+ R //512	-2 of P //51/-2
	ualisation du secteur d'interve	***************************************				
consi	ignes de sécurité, des interdic	ctions et obligations,	des locaux soc	iaux, des con	ditions d'a	accès)
	to de D'accestration					
♦ Da	te de l'inspection :					
Non	7	Fonction	******	*****	***************************************	Entreprise
	TQUES Aline	RET				⊠ EU □ EE
COF	FARD Régis	Manager Ter	rain			□ EU 🛮 EE
						□ EU □ EE
				· ·		*
		1				
◆Obs	servations :					
		T MINERAL				
6			H	abilitations	ou auto	risations
	Liste du personnel	art R 4513-6	Contrôle des hab spécifique au site	ilitations avant l	a délivrance	d'une autorisation
Ent	Nom - prénom	Fonction	Manutention	Electrique	Autres	Secouriste du
1			(1)		(2)	travail
2						
3						□OUI □ NON
4						□OUI □ NON
5						□OUI □ NON
6						□OUI □ NON
7						□OUI □ NON
8						□OUI □ NON
9		0.000			-	OUI NON
10						□OUI □ NON
11						□OUI □ NON
12						□OUI □ NON
13						□OUI □ NON
14						□OUI □ NON
15						□OUI □ NON
16						□OUI □ NON
	xe 2 : liste complémentaire			Extérieure	(s)	□OUI □ NON
	oncerne l'habilitation : cariste x : aptitude travail en hauteui			nisants, nucl	éaireetc	;
7	ORGANI	SATION DES PRE	MIERS SECO	URS art 45	12- 4 et	
Tél in	firmerie : Tél pom	piers : 18	Tél SAMU : 1	15		
Tél ac	ccueil / poste de garde :	/ Tél S	écurité :	Tél le pl	us proche	:
Conna	aissance des consignes INCE	ENDIE: OUI	□ NON			
Conna	aissance des procédures d'év	/acuation : □OUI	□NON			
Premi	ers soins sur le site	□ oui	□NON	si oui, lieu :		
Rappe	el : 🍑 Il est strictement in	terdit de fumer dans	les locaux du s	ite		
	s fumeurs autorisées : extérie					

97 (2

Enregistrement : poste d			N PAR I'E U art 4513-8
- 1	e garde x réception	Badges d'accès : oui	☐ non ⊠
Vestiaires ⊠	Sanitaires ⊠ Doug	ches 🗌 Réfectoire 🛛	Autre
Répartition des charge	es d'entretien des installations	s sanitaires et locaux de resta	euration : oui □ non ⊠
	de l'accueil et des locaux sociaux m	art 451	2-10 (voir anneve)
ORG	ANISATION DU COMMA	NDEMENT art R 4512-8.	5 Sans Objet [
Conditions de la participation - Responsable désig	n des salariés d'une entreprise (l gné / société :	EU ou EE) aux travaux réalisés	par une autre entreprise (EE)
		790	100
Postes concernés		art R 4512-9 et R 4624-19	Sans Objet [
1 ostes concernes	Nombres de personnes	Entreprises concernées	Mesures de prévention

1	SCHEMA OLI PLANT	DE L'OPERATION (si néc	essaire) Sans Objet
2 VERIFICATION I	DU MATERIEL DANS LE	CAS OU IL Y A PRÊT PA	. 1. A. G. 1. A. A. G. 1. A.
			Sans Objet
12 VERIFICATION I Type de matériel	DU MATERIEL DANS LE Date de vérifica		. 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
Type de matériel		ition Nom / Visa de l'E	Sans Objet
Type de matériel	Date de vérifica	tion Nom / Visa de l'E	Sans Objet [
Type de matériel	PERMIS D Applicable le but de prévention des danger	E FEU art R 4512-7	Sans Objet [Intreprise Intervenante Sans Objet [

Art. R. 4512-6 et 8

Page : 4/15

* cocher les risques concernés – Mesures de PREVENTION : A applicable, NA si non applicable

ettoyage du chantier en fin d'opération vacuation des déchets out d'un éclairage (flash sur pied) praires décalés asque adapté et (kit amiante) of procédure Groupe ont des EPI ponsignes de surveillance ouche mise à disposition illisation d'un absorbant ponsignation -Déconsignation che de données sécurité ofture de chantier pantier interdit au personnel non autorisé ort des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa agles d'ergonomie postes avec écran ret des protections auditives			
racuation des déchets out d'un éclairage (flash sur pied) praires décalés asque adapté el (kit amiante) of procédure Groupe ort des EPI consignes de surveillance ouche mise à disposition illisation d'un absorbant consignation -Déconsignation che de données sécurité controlle de chantier mantier interdit au personnel non autorisé ort des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			
racuation des déchets out d'un éclairage (flash sur pied) praires décalés asque adapté el (kit amiante) of procédure Groupe ort des EPI consignes de surveillance ouche mise à disposition illisation d'un absorbant consignation -Déconsignation che de données sécurité controlle de chantier mantier interdit au personnel non autorisé ort des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			
racuation des déchets out d'un éclairage (flash sur pied) praires décalés asque adapté el (kit amiante) of procédure Groupe ort des EPI consignes de surveillance ouche mise à disposition illisation d'un absorbant consignation -Déconsignation che de données sécurité controlle de chantier mantier interdit au personnel non autorisé ort des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			
praires décalés asque adapté PI (kit amiante) cf procédure Groupe port des EPI posignes de surveillance puche mise à disposition illisation d'un absorbant posignation -Déconsignation che de données sécurité foture de chantier pantier interdit au personnel non autorisé prit des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa agles d'ergonomie postes avec écran			
praires décalés asque adapté PI (kit amiante) cf procédure Groupe port des EPI posignes de surveillance puche mise à disposition illisation d'un absorbant posignation -Déconsignation che de données sécurité foture de chantier pantier interdit au personnel non autorisé prit des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa agles d'ergonomie postes avec écran			
Pl (kit amiante) cf procédure Groupe ort des EPI onsignes de surveillance ouche mise à disposition illisation d'un absorbant onsignation -Déconsignation che de données sécurité ôture de chantier nantier interdit au personnel non autorisé ort des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			
ort des EPI consignes de surveillance puche mise à disposition illisation d'un absorbant consignation -Déconsignation che de données sécurité consignation des chantier consignation personnel non autorisé contract des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			<u> </u>
ort des EPI consignes de surveillance puche mise à disposition illisation d'un absorbant consignation -Déconsignation che de données sécurité consignation des chantier consignation personnel non autorisé contract des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			<u> </u>
ouche mise à disposition ilisation d'un absorbant onsignation -Déconsignation che de données sécurité ôture de chantier nantier interdit au personnel non autorisé ort des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa egles d'ergonomie postes avec écran			<u> </u>
ilisation d'un absorbant consignation -Déconsignation che de données sécurité consignation -Déconsignation che de données sécurité consignation de personnel non autorisé consignation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran			<u> </u>
onsignation -Déconsignation che de données sécurité cut de chantier nantier interdit au personnel non autorisé art des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran			1
che de données sécurité ôture de chantier nantier interdit au personnel non autorisé rt des protections auditives qualisation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran			
ôture de chantier nantier interdit au personnel non autorisé rt des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran			1
rantier interdit au personnel non autorisé rt des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran		JI I	Ť
rt des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran			ŧ
rt des protections auditives gnalisation des zones sup à 85 dBa gles d'ergonomie postes avec écran	一声		Ť
gles d'ergonomie postes avec écran	11'		ŧ
gles d'ergonomie postes avec écran			
t des protoctions auditives	一		
rt d'un PTI (bip travailleur isolé)	TH		
	A	NA	
			Ī
			Γ
signation déconsignation du pont			Π
king du personnel			
			┙
pect des zones piétonnes			
		$\sqcup \Box$	
agement de la zone -rangement			
ilitation, autorisation de conduite			_
ir la rampe	-		_]
ir la rampe pect du code de la route	X		
ir la rampe pect du code de la route cuation régulière des déchets		昌	
ir la rampe pect du code de la route cuation régulière des déchets oyage quotidien de la zone de travail	X		
ir la rampe pect du code de la route cuation régulière des déchets oyage quotidien de la zone de travail CES et/ou autorisation de conduite	\boxtimes		
ir la rampe pect du code de la route cuation régulière des déchets oyage quotidien de la zone de travail			
ir la rampe pect du code de la route cuation régulière des déchets oyage quotidien de la zone de travail CES et/ou autorisation de conduite	XXXXX		
ir la rampe pect du code de la route cuation régulière des déchets oyage quotidien de la zone de travail CES et/ou autorisation de conduite	XXXXX		
n lli	espect des consignes de circulation mitation de vitesse à respecter disage de la zone d'intervention ensignation déconsignation du pont erking du personnel res de stationnement autorisées espect des zones piétonnes ert des EPI : chaussures ésence vigie au sol	espect des consignes de circulation mitation de vitesse à respecter disage de la zone d'intervention ensignation déconsignation du pont rking du personnel es de stationnement autorisées espect des zones piétonnes rt des EPI : chaussures	espect des consignes de circulation mitation de vitesse à respecter disage de la zone d'intervention ensignation déconsignation du pont rking du personnel es de stationnement autorisées espect des zones piétonnes rt des EPI : chaussures

97 10

C: SECURITE INCENDIE Sans Ob				Α		NA
Risque incendie Détection incendie		4	Extincteur adapté en place à proximité	\boxtimes	1	
	$\perp \boxtimes$	4	Mise à disposition d'un extincteur		1	
Travaux par points chauds	14	_	Ecran, bâche ignifugée	T][\boxtimes
Présence de solides inflammables		_	Evacuation, nettoyage,canaliser les étincelles		$ lab{1}$	\boxtimes
Présence de liquides inflammables		.	Etablissement du permis de feu	T		\boxtimes
Soudage, découpage, meulage			Ports des EPI (gants, lunettes, masque)		1	
Présence d'huile		<u> </u>	Evacuation déchets et nettoyage		1	
Proximité appareil sensible		_	Habilitation pour certains travaux de soudure		\prod	X
Présence tuyauterie gaz, poste de gaz	14	_	Surveillance pendant la durée des travaux		Ì	X X
Dépotage			Protection individuelle spécifique][$\overline{\boxtimes}$
			Respect « interdiction de fumer »	X		
		_	Procédure d'évacuation des lieux (sirène)]	\Box
18/ML - 18/ML - 18/ML - 18/ML - 18/ML		_	Zone de détection incendie désactivée	X	1	
THE		_	Protocole de sécurité			
The state of the s		_				
Observations complémentaires :		<u> </u>				Ħ
D : HAUTEUR Sans Objet				Α		NA:
Travaux en hauteur			Echafaudages / nacelle conforme		П	
Chute de personne			Harnais de sécurité, pts d'attache			
Chute d'objet			Port des EPI : chaussures, casque, gants	X		$\overline{\Box}$
Travaux en hauteur à proximité		\	Echelle fixée et dépassant d'un mètre			Ħ
Travaux sur toiture		$] \rangle$	Echelle de couvreur	一		
Ouverture dans plancher] — /	Pose de filet, ligne de vie			
Toiture en translucide] '	Pose de garde -corps	П		
]	Balisage de la zone / signalisation au sol	図	ΤŤ	Ħ
			Respect des charges	Ø	זו	Ħ
			Points d'ancrage	Ħ	Ť	$\overline{\mathbb{Z}}$
]	1000	H	Ť	Ť
Observations complémentaires :					Ī	丁
E: MANUTENTION Sans Objet		98 80 aug 50		A		NA:
Manutention en hauteur			Présence vigie au sol	\boxtimes		
Chute d'objets			Balisage au sol	\boxtimes	Ţ	
Elinguage, treuillage	<u> </u>		Conformité du matériel	\boxtimes	Π	
Stockages provisoires	<u> </u>		Accès, balisage, signalisation	\boxtimes		
Fravaux avec une grue	<u> </u>		Ne pas circuler sous la charge	\boxtimes	I	
Conduite d'engins de manutention Locotracteur			Habilitation, autorisation de conduite			X
Conduite ponts roulants, chariots élévateurs			Consignation, déconsignation			X
Mécanisme en mouvement			Port des EPI	\boxtimes	Ī	
Dépotage			Accompagnement à pied	$\overline{\boxtimes}$	Ī	╗
Manutention charges lourdes		λ	Mode opératoire, consignes à respecter	$\overline{\boxtimes}$	厅	Ħ
Manutention manuelle	\boxtimes		Formation « gestes et postures »	X	厅	剒
「able élévatrice, monts de charge			Matériel adapté à la manœuvre	团	ΙŦ	Ħ
Elingues, câbles, cordes, apparaux de levage		ľ	Fournis par l'entreprise extérieure		ΓĒ	Ħ
Dpération de chargement déchargement	\boxtimes		Protocole de sécurité à remplir	X	广	뒥
Bouteilles de gaz en hauteur			Container adapté	X	广	刊
Zone encombrée			Manœuvre interdite au-dessus des personnes	ă	广	Ħ
			Respect mode opératoire de dépotage	텎	D	Z
				間	Ť	Ī
					Ī	Ī
Observations complémentaires :			I Available of the second of t			\neg

 $\mathcal{D}_{\mathcal{Q}}$



Outillage électrique	rs X	1 T	Sans (Objet Appareila namella (A		N/
Outillage pneumatique	+	+		Appareils normalisés, marquage CE Utilisation de protecteurs adaptés		X]	
Marteaux piqueurs	╁╞	+		Protection différentielle 30 mA en amont	1	<u> </u>	
Utilisation de rallonges électriques		╬┪			┵	井	
Utilisation de flashs	十岩	╣.		Transfo TBT (24) dans atmosphère confinée Port des EPI	 	井	X
11/4 11/4 11/4 11/4 11/4 11/4 11/4 11/4	╁┾	╗	>	Outillage adapté au travail à réaliser		4	누
1704	╁┾	┧,	7	Utilisation groupe électrogène	1	4	卡
		1		Création de tableaux « chantier »	┼╞	╣	\mathbb{Z}
***************************************	╅	i		Branchement sur réseau non autorisé	┼	井	K
	┧Ħ	Ħ		Branchent sai reseau non autonse	┼	╬	
	T	Ħ			╁	井	누
Observations complémentaires :	oo aa Miller - Wo I						
G: MACHINES OUTILS Sans Ob	ojet [<u> </u>			A	TESTS TANK	N/
Proximité machine en fonctionnement		Ш		Carters, arrêt d'urgence	$\top \Box$][
Energie électrique	<u> </u>	Ц		Consignation : coupure visible du sectionneur	TE]	
Energie pneumatique				Vérification absence d'énergie		Ī	
Energie hydraulique				Consignation déconsignation	T	Ī	
Energie potentielle				Brochage, calage	TE	Ī	
Automate, cycle automatique	\perp			Repérage, purge		T	
Sécurité « fins de course »	<u> </u>			Protection à la source			
Fluides sous pression	<u> </u>	_		Consignation, déconsignation électrique	T]	
Pièces nues sous tension				EPI , matériels adaptés	ΤĒ	Ī	$\overline{\Box}$
Meuleuses : projection éclatement	<u> </u>		l l	Balisage de la zone de travail		Ī	
Proximité zone de travail		_][(((((((((((((((((((Ecrans de protection	T	カ	
Mécanismes en mouvement (courroies, pompe		╝┖	 /	Signalisation machine en réparation	ΤĒ	Ī	靣
			,	Blocage parties mobiles		Ī	\sqcap
				Pas de vêtements flottants	T	⇈	ಠ
				Protecteurs replacés après intervention		Ť	亓
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				Contrôle bonne marche des fins de course		忊	亓
				Aspiration des poussières	⇈	il	Ħ
				Port lunettes de sécurité	┢	1	片
			[Port des protections auditives	⇈	il i	Ħ
				Etablissement du permis de feu	〒	ΪT	Ħ
			[Mise en place de rideaux protection	厅	il	Ħ
			[Respect des règles d'utilisation des meules	┢	İ	Ħ
	\Box			Fiche sécurité machine à respecter	广	îH	Ħ
			[•		i i	Ħ
		Ш,					
Observations complémentaires :							
H : RADIOACTIVITE Sans Objet	\boxtimes				Α	Ø.	A
Source radioactive à proximité				Consignation déconsignation	П	\prod	\Box
Firs radios			, [Zone interdite à toute personne étrangère		ΙÌ	f
Champs magnétiques			─-\\ [Accès réservé au personnel habilité		ĬΪ	Ħ
Périmètre sous contrôle radiologique			/ [Balisage de la zone : signalétique « radio »	同	ΙĦ	一
Contrôle par radiographie			ν [Port obligatoire badge d'exposition	M	Ħ	亓
asers			Ī	Consignation déconsignation électrique		Ħ	寸
		7	ľ			ΙĦ	寸
			Ī		Ħ	ΙĦ	Ŧ
Observations complémentaires :				The state of the s			

79 pl

	an d					
I : ELECTRIQUE Sans Objet				Α	W.	NΑ
Câble électrique enterré			Consignation déconsignation		Z)	
Proximité ligne aérienne			Recherche : fouille manuelle, plan réseau	<u> </u>	읚	
Proximité transfo, armoire électrique	X		Distance à respecter		Z	
Risque de contact direct / indirect	\square	****	Balisage, protection adaptée			┢
Installations sous-tension	\sqcap		EPI		X X	┾
Installation électrique provisoire	Ħ	1	Habilitation électrique de niveau adapté	┈┤╞	읚	卡
Intervention dans une cuve, espace confiné	Ħ	7	Habilitation, autorisation	╌┞	╣	
Travaux hors tension	Ħ	 	Utilisation Transfo basse tension	┵┾	╣	
Travaux dans local transfo	Ħ	 [Protection différentielle 30 mA en amont	┵	井	×
Travaux sur installation de batteries	Ħ	┧╚┷┪╱	Utilisation Transfo d'isolement	┵┾	╣	X
	旹	⊣ ′	Travaux sous tension non autorisé	<u> </u>	╬	X
	旹	-		L		<u>¥</u>
	 		Tabouret, casque, perche, testeurs, lunettes		3	╧
192 194	井	-	Consignes électriques à respecter	<u> [2</u>	<u> </u>	<u> </u>
	<u> </u>	╡	Panneau signalétique de coupure	<u> </u>		X
	井	4	Contrôle absence de tension		floor	\boxtimes
	<u> </u>		Mise à la terre			\boxtimes
		4		Ī		
Observations complémentaires :	<u> </u>			T	٦'n	F
J: CHIMIQUE Sans Objet	7	ower Issuer of the		Research A	15.4	B.F.
Produits irritants ou nocifs	<u> </u>		Pospost consistent fisher de de de de Co	Λ	(() T	N/
Produits et ou gaz toxiques	十	-	Respect consignes fiches de données SE	<u> </u>	4	느
Dépotage	井	-	EPI adaptés		╨	<u></u>
ractionnement	<u> </u>	-	EPI de secours	<u> </u> L]	
ICA Matériaux contenant de l'amiante	<u> </u>		Etiquetage conforme]_	
roduits et ou gaz corrosifs	ᆜ	۱ ۱	Interdiction de fumer			
TOUULIS ELOU GAZ COFFOSITS		 	DTA – diagnostic complémentaire		٦T	\Box
	ᆜ	-			- 1	
			Protocole de sécurité	† =	⇈	
			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage			
			Protocole de sécurité		#] 	
			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage			
			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin			
ntervention sur pompe à chaleur			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire			
ntervention sur pompe à chaleur Dbservations complémentaires :			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire			
ntervention sur pompe à chaleur Observations complémentaires : C: TOXIQUE Sans Objet			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil	Ā		
Diservations complémentaires : (:: TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection	A		
Observations complémentaires : C: TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation	A		
Diservations complémentaires : C: TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite	A		
Diservations complémentaires : Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation	A		
Diservations complémentaires : C:TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant	A		
Diservations complémentaires : C:TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie	A		
Diservations complémentaires : C:TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source	A		
Diservations complémentaires : C:TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source Appareil de détection « gaz »	A		JA
Diservations complémentaires : C:TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source	A		
Diservations complémentaires : C:TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse résence de gaz, CO2, azote, halon			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source Appareil de détection « gaz »	A		
Observations complémentaires : C: TOXIQUE Sans Objet ravaux en espace confiné ou clos our sous ambiance dangereuse			Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source Appareil de détection « gaz »	A		

99) le

L:THERMIQUE SANS OBJE	T		All Security Colors (B. de Colors de Colors (B. de Colors	A	N	ĪΑ
Produits chauds			Conditions d'accès		:	
Travaux en chaufferie		1	Repérage, nature, pression	<u> </u>	╢╀	╡
Canalisations, vannes	一一一	1	Formation sécurité gaz	┵┾	╣╌┆	╡
Travaux de maintenance	- - 	-		┵╧	<u> </u>	ᆜ
Intervention chambre de combustion		١ ١	Diagnostic ATEX respect consignes de SE	<u> </u>	<u> </u>	_
Zone ATEX			Respect consignes d'exploitation		<u> </u>	<u>_</u>
ZOILE AT LA		/	Consignation déconsignation] [
, and the second of the second] <i>Y</i>	Etablissement du permis de feu			
		<u></u>	Panneau signalétique de coupure		1/ [Ŧ
100			Interdiction de fumer	十一	îlt	룩
		1	100	ᅮ	<u> </u>	╡
		1		→	 [┽
Observations complémentaires :	as militi					
M : EXPLOSION Sans Obj	et 🖂			A	N	Α
Bouteilles gaz combustible	200.	especially value of the second	Contrôle des fuites			4
Présence de tuyauterie de gaz	- -			44	╙	╡
Présence de vapeurs inflammables			Contrôle % explosimètre	\perp	<u> </u>	<u>_</u>
			Ventilation, purge à l'azote			
Four sous atmosphère dangereuse	<u> </u>		Ventilation permanente			Ī
Local informatique			Appareil respiratoire		ĪĒ	Ŧ
Zone ATEX			Matériel antidéflagrant	十片	Ι'n	Ħ
Travaux sur canalisations		/	Diagnostic ATEX joint au PdP	╅	╁╴	ᆕ
		/	Port des EPI	ᆉ	1 7	븎
			Respect des consignes de SE	ᆛ片	╀	븎
				 	ᆛ上	╛
		!	Formation risques Gaz	<u> </u>	┞	╧
- THE STATE			Balisage de la zone d'intervention	\perp	╙	
			Protection des matériaux combustibles à prox			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Consignation déconsignation			J
				而	ΙĒ	Ŧ
				怈	┢	┿
O::DIVERS Sans Obje Observations complémentaires :				A	N.	
A : applicable NA : non appliquable					******	
15	ENVI	RONNE	MENT Sans	Obje	t [$\overline{\mathbb{I}}$
L'intervenant est responsable du tri de se II est interdit de stocker, de déverser des Besoins : - en bac de rétention : - en kit d'intervention pollution : - armoire produits dangereux	déchets d ☐OUI	lans des d ⊠ NON ⊠ NON	endroits non autorisés (égout, sanitaire, sol,)		
Page : 9/15			75		1	2

16	EQUIPEMENT DE SECURITE - CONSOMN	ABLES art R	4512-15	
		A la charge de EU	A la charge de EE	SANS OBJET
1	Equipement de sécurité individuel de base :		******	
	□ vêtement de travail		\boxtimes	
	☐ chaussures de sécurité			
	□ casque □ lunettes			
	☐ gants			
	☐ harnais de sécurité			
	<u> </u>			
2	Equipement collectif de sécurité :			
	☐ filets de sécurité			\boxtimes
	☐ mise en place de garde-corps ☐ pose de points d'ancrage			
	□ balisage	H		\bowtie
	☐ signalisation			H
	☐ échafaudages	Ħ I		H
	□ autres	Ħ		H
				Ä
		·	_	_
3	Equipement individuel spécial de protection :	}		\boxtimes
	☐ combinaison anti-acides			
	☐ combinaison étanche			
	☐ masque à gaz			
	☐ masque à gaz autonome à air	片		
			\vdash	
				H
		<u></u> 3	<u> </u>	
4	Fourniture des matières consommables :			
ĺ	Q eau	\boxtimes		
	☐ électricité	\boxtimes		
	☐ air comprimé			\boxtimes
i	☐ fuel, essence			
	□ nettoyants,			
	u produits absorbants	님		
	□autres :			L
		, saver.		
17	ATTESTATION OF CONCIONAT	I A LESSON CO		
_ ' '	ATTESTATION DE CONSIGNAT			s Objet 🗵
	☐ électrique ☐ pneumatique ☐ machine ☐ informatique [_l fluides	res:	
<u> </u>				
	gé de consignation :			
	gé de déconsignation :			
Cha	gé de travaux / société :			
Atte	station(s) de consignation à joindre au plan de prévention préc	isant les modal	ités de la con	signation
	et consignes de SECURITE			
18	EVOLUTION DU PLAN art R 4513-4 - Ann	nexe 3 à comn	léter :	
	Avenant (s)	ANNEXE		
	Date: objet:	VIAIAEVE	(S) IID.	
	Date: Objet:			Î

99 le

	Plan de Prevention
19	OBSERVATIONS SUITE A INCIDENT OU INSPECTION INOPINEE Art R 4513-2 et 4514-4
	Art R 4513-5 : la periodicité minimale des inspections est de trois mois si la durée totale de l'ensemble des
	operations des entreprises exterieures présentes dans l'établissement est
	supérieure à 90 000 heures pour les 12 mois à venir 📗 🗀 OUI 🔲 NON

DATES	OBSERVATIONS MESURES	PRISES	
20	DOCUMENTS REMIS	OUI	NON
Règlement intérieu	r		
Livret d'accueil			
Plan du site			
Permis de feu			
Plan de circulation			
	d'incendie – évacuation des lieux		
Consignes en cas o			
Attestation de cons	utiliser pour les travaux		
	ques et travaux en hauteur		
	ance des Entreprises Extérieures		
Liste des personnel			
Procédures interences :	nes (consignes spécifiques, mode opératoire, environnementetc) :		

Modon Ománskala	Matériel mis	PHASES D' ACTI	Mesures de prévention	Sans Objet A la charge de		
Modes Opératoires principaux	en œuvre			Entreprise extérieure	La Poste	Observations Informations
Nettoyage des sols	Balai ou aspirateur	Chute	EPI et zone non encombrée			
Lavage sols	Eau, lavage à plat, autolaveuse	Chute / glissade	Balisage Port des EPI			
Vidage des corbeilles et containers	Poubelles	TMS	Geste et posture		×	
Phase de travail Modes Opératoires principaux	Matériel mis en œuvre	Risques	Mesures de prévention	A la charge de : Entreprise ext. La Poste		Observations Informations
			1984			

50 RC

22 Documentation technique (fonctionnement général et maintenance)	OUI	NON
Savoir utiliser l'autolaveuse en toute sécurité Savoir charger les distributeurs		

99 hc

23 HORAIRES D'INTERVENTION DES TECHNICIENS

D9 RC

24

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES art R 4511-6 et R 4512-15

- Le responsable de (des) ENTREPRISE(s) EXTERIEURE (s) doit donner à son personnel et ses sous-traitants les instructions définies dans ce plan de prévention.
- Le responsable de (des) ENTREPRISE(s) EXTERIEURE(s) doit mettre à disposition de son personnel des outils, matériels, moyens de prévention, et équipements de protection individuelle conformes à la réglementation.
- Les travaux seront arrêtés si les consignes prévues dans ce document ne sont pas respectées.
- Le coordinateur ou le chargé de sécurité peut être amené à réaliser des audits inopinés sur les chantiers et à contrôler que les mesures de prévention sont bien appliquées. Un constat d'anomalie peut alors être rempli et envoyé pour action immédiate au chef d'entreprise de l'E.E, ainsi qu'au service Achats pour sanctions financières en cas de récidive. Art R 4513-7

Plan de Prévention initial : nombre de pages y compris les annexes :

Fait à : Bionne le : 28 juin Roll3

Accord des entreprises sur ce plan de prévention

Pour l'Entreprise Utilisatrice

(le responsable, ou son représentant)

Pour le (les) Entreprise(s) Extérieure(s)

(le responsable, ou son représentant)

(nom en clair et signature des entreprises extérieures)

(nom en clair et signature des entreprises extérieures)

Une copie sera remise

- à chaque entreprise extérieure,,
- au chargé de sécurité EU
- au poste de garde ou accueil de l'Entreprise Utilisatrice.